



## CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL U18 FÉMININ – 5X5

### RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

Le Comité d'Ille-et-Vilaine de Basket-ball organise sur son territoire un championnat départemental U18. Cette compétition se déroule conformément aux divers règlements de la FFBB (règlements généraux, règlement des salles et terrain...), du Comité 35 (règlement sportif départemental) et selon le présent règlement.

<p><b>Engagement d'équipes D1 pour le 30/06 et D2-D3-D4 pour le 10 septembre</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Les groupements sportifs doivent remplir et déposer un dossier de candidature, avant le 1<sup>er</sup> juillet pour la D1.</li><li>- Après étude des dossiers, le pôle sportif retient les équipes qui sont convoquées au plateau d'access région du <b>6 ou 7 septembre</b>.</li><li>- Le plateau U18 est qualificatif pour le niveau régional et les équipes terminant aux places qualificatives pour le niveau régional ne peuvent refuser l'accession à ce niveau sous peine de non qualification au niveau départemental demandé.</li><li>- Suite aux plateaux d'access région (départemental et régional), le pôle sportif établit le championnat D1 puis D2, D3 et D4.</li></ul>
<p><b>Déroulement du championnat</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Les Groupements Sportifs engagent leur(s) équipe(s) en championnat D1 avant la fin juin de la saison écoulée ; en D2, D3 et D4 début septembre de la saison en cours (dates précisées chaque année à la fin de la saison précédente).</li><li>- Dès la fin des plateaux régionaux, le pôle sportif constitue les poules de l'ensemble des divisions, en tenant compte des vœux et de la situation géographique des équipes dans la mesure du possible. <i>En fonction du nombre d'engagement, le pôle sportif se réserve le droit de modifier le nombre de poules ou d'équipes engagées par poule.</i></li><li>- A l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase et en fonction des Championnats U18 établis par la Ligue Régionale, une montée peut intervenir vers le niveau Régional pour la 2<sup>ème</sup> phase.</li><li>- Cette saison le <b>championnat D1 est composé de 2 ou 3 poules</b>. Les équipes classées premières, s'affronteront lors des finales d'accession région <b>en décembre</b>. Le vainqueur se verra ainsi proposé pour la montée au niveau régional. Le lieu reste à définir. <b>La formule des finales d'accession peut être amené à évoluer selon le nombre de montées.</b></li><li>- À partir de janvier, la deuxième phase débute avec des nouveaux championnats. Les poules sont réalisées en tenant compte des résultats sportifs de la première phase (montées – descentes) ainsi que l'intégration de nouvelles équipes en division 4.</li></ul>

<b>Règles de participation</b>	Pour participer aux différentes épreuves sportives, toute personne physique, joueur, entraîneur, arbitre, OTM, ..., doit être titulaire d'une licence FFBB validée pour la saison en cours.	
	<b>Règles de participation – Championnat U18 départemental</b>	
	Nombre de joueurs autorisés	10 maximum
	Types de licences autorisées (nombre maximum)	Licence 0C Licence 1C-2C- 0CAST-1CAST ou 2CAST (hors CTC)
Couleurs de licence autorisées	Blanc	Sans limite
Les licences 0CT ne sont pas autorisées en cas d'équipe en entente.		
<u>Dans le cas d'une Coopération Territoriale de Clubs :</u> Une inter-équipe devra inscrire sur chaque feuille de marque des rencontres auxquelles elle participe :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Un minimum de 3 joueuses du club porteur en D1 – Pas de quota pour les divisions inférieures</li> <li>b) Un maximum de 5 joueuses titulaires d'une licence AST délivrée pour évoluer dans cette inter-équipe</li> <li>c) Pas besoin d'AST CTC en département</li> </ul>		

<b>Nombre de participation autorisées</b>	Une joueuse des catégories de pratique U16-U17-U18 ne peut participer à plus de deux rencontres sur trois jours de suite (consécutifs), <b>en respectant la règle des brûlées.</b>
	Une joueuse des catégories d'âge U15 ou U14 qui est surclassée pourra participer à une seule rencontre sur trois jours de suite (consécutifs).

<b>Horaires officiels des rencontres</b>	Les Groupements Sportifs recevant, fixent l'heure des rencontres conformément aux calendriers établis par le Comité d'Ille et Vilaine et au tableau ci-dessous. Les horaires doivent être saisis via la plateforme FBI V2, au plus tard <b>à la date définie par le Pôle sportif</b> lors de la première phase et <b>à la date définie par le Pôle sportif</b> lors de la seconde phase. <b>En cas de changement dans la saisie d'horaires, en deçà de 15 jours avant la rencontre une amende sera appliquée (voir les Dispositions Financières). Attention, le respect de la deadline s'ajoute à la saisie obligatoire des horaires 15 jours avant chaque rencontre. Pour toute modification, le club adverse doit être informé au préalable</b>	
	<b>CATEGORIES</b>	<b>HORAIRE DE BASE</b> <b>Début de rencontre possible entre</b>
	<b>U18 D1</b>	<b>18h le samedi – Par défaut</b>
U18 D2-D3-D4	17h30 (samedi) et 13h30 à 15h30 et 17h30 (dimanche)	15h00 et 19h00 le samedi

<b>Catégories autorisées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- U18</li> <li>- U17</li> <li>- U16</li> <li>- U15 surclassé « D18 » : surclassement par médecin de famille</li> <li>- U14 surclassé « D18 » : surclassement par médecin de famille</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Mixité interdite</b></p>
------------------------------	--

<b>Particularités du championnat</b>	<b>Temps de jeu</b>	<b>Mi-temps</b>	<b>Intervalle entre les ¼ temps</b>	<b>Temps-morts</b>	<b>Prolongations</b>
	4x10'	10'	2'	2 en 1 <sup>ère</sup> MT 3 en 2 <sup>ème</sup> MT	5'
	<b>Taille de ballon</b>		<b>Ligne à 3 points</b>		<b>Hauteur panier</b>
	6		6m75		3m05
<b><u>Préconisation</u> : toutes les joueuses inscrites sur la feuille de match doivent participer au 3 premiers ¼ temps avec un temps de jeu équivalent.</b>					

<b>Licences et mutations</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les licences 1C (Mutation entre le 01/06 et le 30/06), 2C (Mutation entre le 1/07 et 28/02) &amp; OCT (licence Prêt) <u>ne sont pas cumulatives, mais alternatives</u>. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra pas, en tout état de cause, dépasser le nombre de CINQ en championnat jeunes.</li> <li>2. Le nombre de licence AST est illimité dans toutes les catégories. Ces licences AST CTC ne sont délivrées qu'au sein de clubs d'une même CTC.</li> <li>3. Attention, les équipes qui montent en Région à mi-saison doivent, impérativement, avoir des licences AST – AST CTC.</li> <li>4. Les licences AST CTC ne sont pas obligatoires pour le championnat départemental.</li> </ol>
------------------------------	---